

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 AVRIL 2025 -

DÉCISION N° 25 - 03 - 009

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni le mardi 15 avril 2025 à partir de 9 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 2 : L'avenant n°2 au marché relatif à la maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte Artemis avec la société INETUM.

La société INETUM SOFTWARE FRANCE étant propriétaire et détenant les droits exclusifs du système ARTEMIS, elle est la seule à pouvoir réaliser la maintenance du système et les prestations d'assistance.

Le présent marché est entré en vigueur au 6 janvier 2022 et est reconductible trois fois tacitement pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Un premier avenant a été signé en décembre 2024 afin de tenir compte des dernières évolutions techniques du système, avec l'ajout notamment d'interfaces et la suppression de certains modules.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, deux nouveaux modules sont entrés en maintenance, c'est pourquoi un nouvel avenant est ici présenté.

Ce dernier modifie en conséquence les clauses du cahier des charges techniques particulières, ses annexes ainsi que le bordereau des prix.

Le coût forfaitaire annuel de maintenance et des prestations associées, subit une augmentation de 2,04%, soit une plus-value de 7 628,4 € TTC. Le montant du marché après le premier avenant d'une valeur de 356 040,00 euros TTC se monte désormais, pour les services rendus depuis le 1^{er} janvier 2025, à 363 668,40 € TTC.

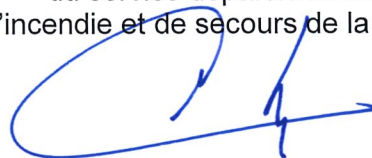
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant n°2 au marché relatif à la maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte Artemis avec la société INETUM ci-joint, et autorise le Président à signer ledit document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER